

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2014**

Date de la convocation : 13 février 2014

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **- Travaux d'urgence à réaliser après la tempête du 01<sup>er</sup> février 2014**

Le conseil municipal s'est réuni, salle de la mairie, le lundi 17 février 2014 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Guy CABIOCH, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés (procuration de Monsieur Jean Marie GLIDIC à Monsieur David GLIDIC). Dans un premier temps, Madame Judith BRUYERE et Monsieur Régis LEGRAND ont été élus secrétaires de séance. Puis le procès-verbal de la dernière réunion en date du 30 janvier 2014 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire pose la question sur l'acceptation du caractère d'urgence de la réunion, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Il sollicite ensuite le conseil municipal afin de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir la possibilité d'attribuer une concession à titre exceptionnel pour un cas particulier, ce que le conseil accepte à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'étude de l'ordre du jour :

#### **1) Autorisation d'attribution de concession**

Monsieur le Maire informe le conseil que pour faire suite au décès de leur fille à Roscoff, des parents qui habitent sur l'île, lui ont demandé la possibilité d'obtenir une concession afin de l'inhumer.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour l'attribution de la concession à titre exceptionnel.

Considérant le caractère exceptionnel de la situation, le conseil municipal accorde une concession à ces personnes afin d'inhumer leur fille et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette décision.

#### **2) Travaux d'urgence à réaliser après la tempête du 01<sup>er</sup> février 2014**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le cordon de galets de Pors Ar Raouenn avait été reconstitué en 2008 et que l'opération s'élevait à 32 000 € 00 pour l'entreprise et 3 000 € 00 de transport sur la barge pour le matériel, soit un coût total d'environ 35 920 € 00.

À l'époque, le Conseil Général avait participé à hauteur de 7 976 € 00, le Conseil Régional pour 5 510 € 00 et le Conservatoire du Littoral pour 2 900 € 00.

Aujourd'hui, le montant des travaux effectués s'élève à environ 30 000 € 00 et aucune subvention n'est allouée, ni le fonds catastrophes naturelles, ni le fonds Barnier. Après discussion avec Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Maire a fait une demande sur la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). À ce jour, Monsieur le Maire a obtenu de Madame Chantal SIMON-GUILLOU, Vice-Présidente du Conseil Général du Finistère, la gratuité des transports de la Barge qui seront nécessaires pour l'opération.

Il n'a pas non plus obtenu d'autorisation de prélèvement sur le Domaine Public Maritime. L'accord est donné pour reconstituer le cordon de galets, ainsi que pour nettoyer les champs. Madame Nolwenn MALENGREAU (chargée de mission Natura 2000) est venue sur le site. L'État n'accorde pas de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire donne lecture des travaux à réaliser à Pors Retter. Il demande ensuite l'accord du conseil pour ouvrir la ligne budgétaire.

Les canalisations en fonte sont prévues en diamètre 200. Natura 2000 propose les conseils d'un géologue de la faculté de Brest pour la reconstitution mais une étude approfondie reste possible avec un cabinet extérieur qui engendrera un surcoût de 10 000 € 00 supplémentaires. Monsieur le Maire rappelle qu'en 1974 le cordon était rond, en 1978, il a été mis à plat et déstructuré, refait à nouveau en 1992 puis en 2008 et de nouveau dans le même état. L'eau passait déjà par-dessus avant, il y a toujours eu de l'eau dans les champs.

Il est précisé qu'avant, il n'y avait pas de routes et que les champs étaient bordés de haies.

Les travaux pour Pors Ar Raouenn s'élèvent à 14 760 € 00. Madame Nolwenn MALENGREAU (Natura 2000) conseille de faire une étude de géologie à l'avenir afin de ne pas devoir recommencer.

Monsieur le Maire suggère de sécuriser le site et ensuite de faire une étude afin de trouver une solution durable.

Le conseil municipal, après un large débat, adopte à l'unanimité l'opération de la manière suivante :

- Pour Pors Retter :
  - Fourniture et pose de 10 m de canalisation fonte diamètre 200, fourniture et mise en place du clapet de nez, mise en place de géotextiles
  - Sans toucher à l'enrochement
  - L'enrochement existant sur la droite sera remis en place
- Pour Pors Ar Raouenn :

Le conseil municipal décide d'attendre les avis des différents intervenants (Géologue et Natura 2000).
- D'ouvrir une ligne de crédit provisoire à hauteur de 12 000 € 00 pour commencer l'opération : chapitre 2315 – installation, matériel et outillage techniques.
- De solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 50% du montant HT des travaux qui s'élèvent à 24 200 € 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 05 minutes.

Les secrétaires de séances,

Judith BRUYERE

Régis LEGRAND